

Roulez avec nous!

Guide de programme Avon Canada 1096

Exclusivement à l'intention des leaders exécutifs(ves) et des échelons supérieurs

Échéancier :

- Campagnes 1 à 24 de l'année en cours

Admissibilité :

- **Tous(tes)** les représentants(es) indépendants(es) Leadership (« leaders ») peuvent participer, qu'ils (elles) soient nouvellement nommés(es) ou établis(es).

Roulez avec nous!

Répondez aux trois critères et gagnez une allocation mensuelle de voiture de 700 \$ (pendant 12 mois), totalisant 8 400 \$

- 1** Augmentez vos ventes d'équipe totales de la C1 à la C24 de l'année en cours (G1-3) par rapport à la période de la C3 à la C26 de l'année précédente, ou au montant minimum de 650 000 \$, selon le plus élevé des deux montants. L'augmentation des ventes requise est cumulative.

Exemple : Si l'année précédente vous avez enregistré 800 000 \$ en ventes d'équipe totales (G1-3), vous devrez réaliser au moins 800 001 \$ en ventes d'équipe totales (G1-3) durant l'année en cours.

Exemple : Si l'année précédente vous avez enregistré 600 000 \$ en ventes d'équipe totales (G1-3), vous devrez réaliser au moins 650 001 \$ en ventes d'équipe totales (G1-3) durant l'année en cours.

ET

2 **SOIT**

Maintenez le « titre payé » de leader exécutif(ve) principal(e) (LEP) ou un titre supérieur pendant 16 des 24 campagnes de l'année en cours.

OU

Augmentez de 9 500 \$ vos ventes d'équipe totales de la C1 à la C24 de l'année en cours (G1-3) par rapport à la période de la C3 à la C26 de l'année précédente (ou au montant minimum de 650 000 \$, selon le plus élevé des deux montants) pour chaque campagne à laquelle le critère de qualification lié au maintien du « titre payé » de leader exécutif(ve) principal(e) (LEP) ou d'un titre supérieur pendant 16 des 24 campagnes n'est pas atteint.

Exemple : Si l'année précédente vous avez enregistré 800 000 \$ en ventes d'équipe totales et maintenez le « titre payé » de leader exécutif(ve) principal(e) (LEP) pendant 14 campagnes au lieu de 16, vous devrez réaliser au moins 819 001 \$ en ventes d'équipe totales (G1-3) durant l'année en cours.

Exemple : Si l'année précédente vous avez enregistré 600 000 \$ en ventes d'équipe totales (G1-3) et maintenez le « titre payé » de leader exécutif(ve) principal(e) (LEP) pendant 14 campagnes au lieu de 16, vous devrez réaliser au moins 669 001 \$ en ventes d'équipe totales (G1-3) durant l'année en cours.

ET

- 3** Ayez le « titre payé » de leader exécutif(ve) principal(e) (LEP) ou un titre supérieur à la campagne 24 de l'année en cours.

Règles :

- Les ventes d'équipe totales (G1-3) ne comprennent pas les ventes personnelles.
- L'allocation de voiture ne peut être transférée.
- L'allocation sera versée le dernier vendredi de chaque mois.

- Si votre compte est en souffrance, l'allocation de voiture sera retenue. L'allocation sera émise au prochain versement prévu, à la condition que le solde impayé de votre compte ait été réglé.
- Si vous êtes supprimé(e) du Leadership par Avon, vous recevrez un état de compte final et

- n'aurez plus le droit de recevoir d'allocations additionnelles.
- Si vous vous retirez volontairement du Leadership, vous recevrez une allocation pour le dernier mois durant lequel vous étiez active.

- L'allocation de voiture est un revenu imposable et sera incluse dans le total du relevé T4A.
- Avon ne tiendra pas compte de l'allocation de voiture dans le calcul des reconnaissances de statut du (de la) représentant(e), par exemple : meilleurs(es) vendeurs(euses), augmentation par rapport à l'année précédente, etc.

Les revenus types d'un(e) représentant(e) Leadership Avon en 2022 s'établissaient entre 0 \$ et 3 077 \$ en commissions et en primes.

La Compagnie Avon Canada limitée se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier un(e) réalisateur(trice) s'il est déterminé qu'il (elle) a manipulé les résultats ou n'a pas agi de bonne foi quant aux règlements du programme ou aux politiques et procédures d'Avon. Avon se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou d'annuler tout aspect de cet incitatif en tout temps.

Toutes les taxes provinciales et fédérales, le cas échéant, associées à l'acceptation de la récompense sont la responsabilité du (de la) représentant(e) Leadership indépendant(e).

En acceptant la récompense, vous vous engagez à exonérer Avon de toute responsabilité, quelle qu'elle soit. De plus, à titre de représentant(e) Leadership indépendant(e), vous vous engagez à exonérer Avon de toute responsabilité, de toute blessure, de toute perte ou de tout dommage de toutes sortes en lien direct ou indirect, en tout ou en partie, avec l'acceptation, la propriété ou la mauvaise utilisation de la récompense (y compris les déplacements ou les activités connexes s'il y a lieu) ou la participation au présent programme.

Les décisions prises par Avon concernant toute question ayant trait au présent programme sont exécutoires et sans appel.

Avon Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier les leaders impliqués(es) dans des pratiques commerciales frauduleuses ou contraires à l'éthique, ou les leaders qui ne se conforment pas aux politiques et aux procédures Leadership stipulées dans les Politiques et procédures du Leadership indépendant ou aux normes d'Avon décrites dans l'entente du (de la) représentant(e) indépendant(e) Avon et dans toute autre documentation applicable. Les leaders comprennent et acceptent que les activités, actions et statuts de crédit des membres de leur première génération peuvent avoir une incidence sur leur propre admissibilité à participer à l'incitatif. Avon Canada se réserve le droit d'utiliser toute somme à payer par Avon Canada au (à la) leader pour réduire tout solde impayé.